

PROCES VERBAL DE LA REUNION
Conseil municipal de la Commune de
Challes-les-Eaux (Savoie)
Du jeudi 9 mars 2023
A 19 h 00

L'an deux mille vingt-trois et le neuf du mois de mars, les Conseillers municipaux de la Commune de Challes-les-Eaux, convoqués le deux mars deux mille vingt-trois, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de REMY Josette, Maire de Challes-les-Eaux.
Vingt-sept conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à dix-neuf heures,

Etaient présents : 21 personnes

ARSAC Thierry, BILLARD Bernard, DELACHAT Françoise, ESTEVE Patrick, GAYET Gérard, GOUILLON Marie-Christine, GRUNENWALD Stéphanie, GUERLINCÉ Caroline, HALLAY James, JACQUIER Jean-Yves, LOPEZ Marie-Christine, MARLIER Marie, MOREAU Vincent, PALHEC PETIT Colette, PASSIN Jean-Pierre, PLAISANCE Solange, RICHARD Marc, THIVOLET Cécile, VERTHUY Jean-Michel, VEUILLET Robert et REMY Josette.

Absents : 4

ALEXANDRE Evelyne, COLIN Yvette, DONZEL Julien et FRANCONY Christophe

Pouvoirs : 2

CICERO Gilles donne pouvoir à MOREAU Vincent

BERLAND Mary donne pouvoir à LOPEZ Marie-Christine

Votants : 23

Monsieur Vincent MOREAU est désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le compte rendu de la séance du 8 février 2023.

Sur le site de Challes-les-Eaux, les Thermes sont orientées voies respiratoires et gynécologie. Sur un plan national recul marqué sur la prise en charge des voies respiratoires. Un déclin structurel constant depuis 10 ans ; de 2017 à 2022 le nombre de patient a été divisé par 2.

C'est la première fermeture d'un établissement thermal pour la Chaîne thermale du soleil. Seulement 213 cures de prescrites en gynécologie en 2022. Vous comprenez la difficulté à gérer un établissement au regard du marché sur l'orientation secondaire, une fréquentation nationale au maximum de 513 curistes dans toute la France.

Nous avons décidé malgré ces difficultés d'ouvrir en 2023. Nous avons édité une brochure publicitaire et pris des réservations en janvier et février. Mais en raison de l'effondrement des inscriptions, en constatant ce recul et du fait que les années antérieures étaient lourdement déficitaires, 6 121 000 € de déficit intégralement financé par la Chaîne thermale du soleil sans aide du secteur public. Nous ne pouvons pas poursuivre cette prise en charge.

2 500 curistes dans les belles années et 113 toute l'année actuellement.

Les établissements de santé sont astreints à des conditions de sécurité financière quel que soit le nombre de curistes.

Pour chaque cure la Chaîne thermale du soleil injecte entre 1 200€ et 1 800€ par curistes.

Nous sommes une entreprise privée et n'avons pas pour principe de faire appel aux fonds publics. Bien qu'on nous ait proposé de solliciter les pouvoirs publics. Toutefois le cadre est réglementé depuis 1957. Les aides aux entreprises en difficulté sont prohibées et lorsque l'on regarde nos comptes on est en difficulté au regard de la loi et la seule aide c'est l'augmentation du nombre de prescriptions, mais nous ne sommes pas des prescripteurs et les médecins prescripteurs ne sont plus là. Nous disposons de 5 employés dans cet établissement.

Nous n'avons plus la clientèle ni l'espoir d'un retournement de situation.

Et le 16/02 avec beaucoup d'émotion nous avons rencontré nos salariés et leur avons fait part de notre décision. Nous analysons comment gérer la situation vis à vis de vous. Par contre nous ne sommes là pour faire de fausses promesses et le discours tenu par certains n'est pas digne de la situation.

« C'est avec le plus grand des regrets que nous sommes contraints d'abandonner un établissement thermal ce n'est pas simple. Il faut aller chercher les agréments. Nous avons cherché une nouvelle eau pour de nouvelles utilisations et nous sommes tombés sur du méthane et quand il y a présence de gaz c'est susceptible d'altérer la propriété des eaux. Ce qui n'est pas autorisé par la médecine c'est une des conditions de reconnaissance et l'on savait que notre eau ne passerait pas ce cap car ses propriétés ne sont pas compatibles à des fins thérapeutiques. »

Avez-vous des questions ?

Robert VEUILLET : J'ai une demande forte. J'entends votre discours mais je souhaite que vous mainteniez ce même discours en dehors de notre réunion.

James HALLAY : c'est très bien et c'est sur des faits

Marie Christine GOUILLON : Rencontrez-vous les mêmes problèmes sur vos autres établissements ?

Les Thermes : Oui mais nous avons d'autres compétence sur la rhumatologie et la phlébotomie.

Vincent MOREAU : le bien être est-il compatible pour une suite de l'établissement ?

Les Thermes : il fallait traiter l'eau pour la remise en santé mais ce n'est pas la stratégie du groupe, et nous n'irons pas dans ce domaine.

Jean Michel VERTHUY : Je regrette la brutalité et de découvrir d'un seul coup sans alerte préalable et cela me pose des questions. Pourquoi ne pas avoir annoncé les choses, et je regrette qu'il n'y ait pas de discussions possibles. La fermeture du parc a marqué les habitants de Challes-les-Eaux et vous avez vu les vandalisations. Tout cela aurait dû vous faire comprendre que les Thermes sont importants et que votre décision a été vécue très brutalement

Les Thermes : je n'ai jamais compris ce terme de brutalité. Il y a une période de réflexion et il y a une décision à prendre. Les décisions sont prises instantanément. Pensez-vous que dater le déclin d'une entreprise va faire venir les clients ? Communiquer sur des difficultés c'est aggraver la situation de la ville et vue l'effet des réseaux sociaux il n'y aurait pas eu de curiste. Est-ce que je suis autorisé à vaquer sur une propriété privée et de dérouler des actes de vandalisme ? Le propriétaire est responsable de ce qui se passait sur son terrain. Il y avait des pratiques illicites, secteur mal fréquenté et contraire aux bonnes mœurs. Je trouve notre attitude responsable en faveur des habitants.

Jean Michel VERTHUY : Je pense que si nous leur avions dit, cela se serait mieux passé

Josette REMY : J'ai visité les Thermes et j'ai pu constater que c'était vandalisé.

Jean Michel VERTHUY : Si vous aviez regardé l'intérieur vous auriez vu que cet établissement n'était pas entretenu. Je peux comparer avec Chevalet, lieux que je pratique.

Les Thermes : Je ne suis pas de votre avis, l'établissement intérieur des Thermes de Challes est bien entretenu, je suis membre de la commission sociale, celui de Challes est parmi les plus performants et ne comparez pas les établissements de rhumatologie avec ceux de la gynécologie et des voies respiratoires.

Robert VEUILLET : On ne peut pas refaire le passé mais aménage-t'on pour l'avenir ?

Josette REMY : Nous sommes en 1^{ère} ligne et nous serons mobilisés pour la préservation du site. Ayant vu professionnellement les anciens Thermes de Brides et je ne laisserais pas ce bâtiment se dégrader ; pour constater que dans 10 ans il n'y aura plus rien. Il ne faut pas que nous soyons pris avec une friche

en plein centre de la ville. C'est l'engagement que je prends. La question du thermalisme je laisse faire cela à ceux qui sont de la partie. Je tiens à sauver ce bâtiment.

Robert VEUILLET : vous êtes d'accord de vous engager avec la mairie ?

Les Thermes : Nous avons une réunion mardi prochain à Paris et irons à cette réunion avec le même discours.

Vincent MOREAU : la clôture je comprends mais ce qui a été prévu c'était la clôture totale et vous autorisez un cheminement. Dans d'autres endroits, le parc est ouvert avec un lien entre la ville et les Thermes.

Les Thermes : Je ne voulais que les salariés se blessent avec des seringues

Jean Yves JACQUIER : Vous êtes catégorique sur la fermeture des Thermes... Ne pourrions-nous pas avoir une clientèle de niche ?

Les Thermes : Nous offrons des cures conventionnées 4 fois par jour. Nous devons pouvoir ouvrir des Thermes conventionnées pour ouvrir des prestations hors conventionnées. Nous ne pouvons pas avoir que les cures de niches, de luxe. Dans les établissements qui gagnent environs 570€ le soin. Les cures haut de gamme c'est quand il n'y a pas de soins... pas possible de se différencier ce n'est pas un modèle comme la thalassothérapie.

Colette PALHEC PETIT : Y a-t-il d'autre ORL ?

Les Thermes : dans les Pyrénées orientales et le pays basque

Thierry ARSAC : Comment envisagez-vous de mettre en sécurité le bâtiment ?

Josette REMY : quand il y aura des plaques en bois devant cela sera difficile

Robert VEUILLET : Pas de perspectives sur ce site ?

Les Thermes : Aucunes

Jean Yves JACQUIER : Le déclin était antérieur à 10 ans. A combien c'est chiffré l'effort de promotion sur la commune ?

Les Thermes : Nous avons un raisonnement sur le groupe, pas sur la commune. La promotion se fait à travers la cure et son efficacité thérapeutique et à titre subsidiaire nous pouvons désigner le lieu.

Josette REMY : Je vous remercie de votre présence ce soir. Nous avons besoin de cet échange et de vos explications sur la situation, même si le constat n'est pas réjouissant. Il faudra que l'on travaille ensemble.

Fin à 19h 45.

Gérard GAYET regrette que les délégations de dépenses ne soient toujours présentées en conseil municipal ce soir.

TCCFE est-elle toujours à percevoir en 2023

« TAXE INTÉRIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ »

L'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité en supprimant les taxes locales sur la consommation finale d'électricité pour les intégrer progressivement à la TICFE :

- *transfert de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE) en 2022 ;*
- *transfert de la taxe communale (TCCFE) en 2023.*

La gestion et le recouvrement de la TICFE sont transférés à la DGFIP à compter du 1er janvier 2022.

Les communes et les départements percevront respectivement une part de la TICFE, dénommée depuis le 1^{er} janvier 2022 « accise sur l'électricité ».

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)

En 2023, la TCCFE est intégrée au sein de l'accise sur l'électricité.

Une part communale de l'accise sur l'électricité est instituée :

- *au profit des communes ;*
- *ou, selon le cas, des EPCI ou des départements qui leur sont substitués au titre de leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité mentionnée à l'article L. 2224-31 du CGCT. »*

Finances (Marc RICHARD)

Vincent MOREAU constate que l'augmentation de la fiscalité du casino a bien plus rapporté en 2022 qu'en 2021

Jean-Yves JACQUIER +5.6% la hausse annuelle et quantité bien maîtrisé

Marie-Christine GOUILLON peut-on avoir les différences avec l'année 2021 ?

Josette REMY il sera envisagé la vente de la maison de l'enfance au Département de la Savoie. Pour cela il faudra remis en état et transférer le crédit-bail. Nous étudierons le dossier en 2023.

202316 Approbation du compte de gestion 2022 – budget de la commune

Vu le compte de gestion du budget de la commune pour l'exercice 2022, dressé par le receveur,

Vu la commission des finances du 22 février 2023,

Après que Mme le Maire ait présentée aux membres de l'Assemblée, le Compte de Gestion du budget de la commune dressé par le Receveur qui se résume comme suit

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			0			
INVEST	259 022,25 €		- 914 896,20 €	717 162,36 € 365 408,00 €	- 351 754,36 €	-1 007 628,31
FONCT	3 468 238,59 €	48 759,63 €	691 703,00 €			4 111 181,96 €

AINSI :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattache ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant alors l'exactitude des documents,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Arrête le compte de gestion du budget de la commune dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur. Il n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vincent MOREAU : la location mobilière sur le budget de cinéma ?

Marc RICHARD : il s'agit des films

Patrick ESTEVE : On parle de l'année 2022 pas si mauvaise que cela par rapport au contexte économique. Sur les deux 1^{er} mois : comparaison avec 2022 : 6 100 entrées et en 2023 nous en sommes à 8 400 entrées et les très bonnes années c'était 10 000.

202317 Approbation du compte de gestion 2022- budget du cinéma

Vu le compte de gestion du budget du Cinéma pour l'exercice 2022, dressé par le receveur,

Vu la commission des finances du 22 février 2023,

Après que Mme le Maire ait présentée aux membres de l'Assemblée, le Compte de Gestion du budget du Cinéma dressé par le Receveur qui se résume comme suit

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			0			
INVEST	7 660,61 €		- 1 559,76 €		- €	6 100,85 €
FONCT	-50 105,75 €		19 437,84 €			-30 667,91 €

AINSI :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattache ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant alors l'exactitude des documents,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Arrête le compte de gestion du budget du Cinéma dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur. Il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

202318 Approbation du compte de gestion 2022 – budget DSP Camping

Vu le compte de gestion du budget de la DSP Camping pour l'exercice 2022, dressé par le receveur,
Vu la commission des finances du 22 février 2023,

Après que Mme le Maire ait présentée aux membres de l'Assemblée, le Compte de Gestion du budget de la DSP Camping dressé par le Receveur qui se résume comme suit

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	7 124,84 €		5 274,00 €		- €	12 398,84 €
FONCT	16 956,56 €		30 969,19 €			47 925,75 €

AINSI :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattache ; les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant alors l'exactitude des documents,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Arrête le compte de gestion du budget de la DSP Camping dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur. Il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

202319 Approbation du compte administratif 2022 – budget de la commune

M. Marc RICHARD, Adjoint aux finances, présente le projet de Compte Administratif du budget communal pour l'année 2022. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur le Compte de Gestion précédemment adopté.

L'exercice budgétaire a commencé le 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2022. Toutefois, le décret n°80-739 du 15 septembre 1980 a permis de prolonger la journée comptable jusqu'au 31 janvier 2023 pour les seules opérations de la section de fonctionnement, ainsi que pour les opérations d'ordres budgétaires.

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif présenté par Mme le Maire, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable du trésor public. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Après avoir entendu l'exposé de M. Marc RICHARD, Adjoint aux finances,

Vu la commission des finances du 22 février 2023,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-12 et L2121-31,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le Comptable public,

Après en avoir délibéré,

Mme le Maire, ayant quitté la séance,

M. Marc RICHARD, Adjoint aux finances, provisoirement président de la séance, propose au conseil municipal d'approuver le Compte Administratif du budget communal 2022 et ses résultats comme suit :

RESULTATS BUDGETAIRES 2022

Compte administratif 2022 du budget de la Commune	
Section de fonctionnement	
Recettes, y compris reprise de l'excédent antérieur	10 718 699,34
Dépenses	- 6 607 517,38
<i>Solde section d'exploitation (R002)</i>	<i>4 111 181,96</i>
Section d'investissement	
Recettes	3 918 563,71
Dépenses, y compris reprise du déficit antérieur	- 4 926 192,02
<i>Déficit de financement section d'investissement (D001)</i>	<i>- 1 007 628,31</i>
Résultat des 2 sections avant reports	3 103 553,65

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

- Vote le compte administratif du budget de la Commune de l'année 2022,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 002 - Résultat de fonctionnement reporté	Réalisé_2022
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 419 478,96 €
TOTAL CHAPITRE 002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 419 478,96 €
CHAPITRE 013 - Atténuations de charges	Réalisé_2022
619 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00 €
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	67 711,48 €
6459 - Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	7 100,00 €
TOTAL CHAPITRE 013 - Atténuations de charges	74 811,48 €
CHAPITRE 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	Réalisé_2022
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	67 523,67 €
7811 - Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	67 523,67 €
CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	Réalisé_2022
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	11 940,00 €
70323 - Redevance d'occupation du domaine public	13 137,74 €
70388 - Autres redevances et recettes diverses	0,00 €
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	32 752,00 €
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	106 671,24 €
7067 - Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	188 325,75 €
7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	12 772,00 €
70841 - Mise à dispo personnel facturé aux BA, régies, CCAS et CDE	86 776,34 €
70848 - Mise à dispo personnel facturé aux autres organismes	3 941,55 €
70872 - Remboursement de frais par les budgets annexes et les régies	2 293,00 €
70876 - Remboursement de frais par le GFP de rattachement	44 046,31 €
70878 - Remboursement de frais par des tiers	17 306,36 €
7088 - Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	519 962,29 €
CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	Réalisé_2022
73211 - Attribution de compensation	244 334,00 €
73221 - FNGIR	0,00 €
7323 - Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	24 550,94 €
7328 - Autres fiscalités reversées	0,00 €
738 (ex7388) - Autres impôts et taxes	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	268 884,94 €
CHAPITRE 731 - Fiscalité locale	Réalisé_2022
73111 - Taxes foncières et d'habitation	2 736 019,00 €
73123 (ex7381) - Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	439 979,33 €

73128 - Autres droits d'enregistrement	10 384,00 €
73132 (ex7343) - Taxe sur les pylônes électriques	45 373,00 €
73141 (ex7351) - Taxe sur la consommation finale d'électricité	68 091,95 €
73154 (ex7336) - Droits de place	7 219,86 €
731732 (ex7364) - Prélèvement sur les produits des jeux	678 264,00 €
73174 (ex7368) - Taxe locale sur la publicité extérieure	25 180,71 €
7318 - Autres fiscalités locales	27 044,00 €
TOTAL CHAPITRE 731 - Fiscalité locale	4 037 555,85 €
CHAPITRE 74 - Dotations et participations	Réalisé_2022
74111 (ex7411) - Dotation forfaitaire des communes	184 668,00 €
741121 (ex74121) - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	64 380,00 €
742 - Dotations aux élus locaux	0,00 €
744 - FCTVA	14 572,73 €
74718 - Participations Etat - Autres	51 143,45 €
7472 - Participations régions	5 068,00 €
7473 - Participations départements	3 198,00 €
74751 - Participations GFP de rattachement	0,00 €
74758 - Participations autres groupements	0,00 €
74788 (7478) - Participations autres organismes	317 294,66 €
7482 - Compens./perte taxe addit. droits enreg. ou taxe pub. foncière	356,00 €
74833 (ex74834) - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	7 685,00 €
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TH	0,00 €
748371 - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	10 000,00 €
7484 - Dotation de recensement	10 117,00 €
74881 (ex7488) - Participation des familles / restau et héberg. scolaires	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 74 - Dotations et participations	668 482,84 €
CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	Réalisé_2022
752 - Revenus des immeubles	212 754,57 €
755 (ex7718) - Dédits et pénalités perçus	0,00 €
7584 (ex7714) - Recouvrement sur créances admises en non valeur	255,20 €
75888 (ex7588 +ex7788) - Autres produits divers de gestion courante	38 715,04 €
TOTAL CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	251 724,81 €
CHAPITRE 77 - Produits spécifiques	Réalisé_2022
773 - Mandats annulés sur exercices précédants	5 274,50 €
775 - Produits des cessions d'immobilisations	1 405 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 77 - Produits spécifiques	1 410 274,50 €

10 718 699,34 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	Réalisé_2022
60611 - Eau et assainissement	34 607,19 €
60612 - Énergie - Électricité	288 722,97 €
60621 - Combustibles	9 069,96 €
60622 - Carburants	7 749,25 €
60623 - Alimentation	1 007,33 €
60628 - Autres fournitures non stockées	3 614,12 €
60631 - Fournitures d'entretien	23 588,72 €
60632 - Fournitures de petit équipement	84 566,06 €
60633 - Fournitures de voirie	3 848,88 €
60636 - Vêtements de travail	5 505,97 €
6064 - Fournitures administratives	15 798,26 €
6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	22 711,57 €
60668 - Autres produits pharmaceutiques	811,86 €
6067 - Fournitures scolaires	22 374,13 €
6068 - Autres matières et fournitures	10 432,46 €
611 - Contrats de prestations de services	135 296,30 €
6132 - Locations immobilières	220 030,13 €
61358 (ex6135) - Autres locations mobilières	16 564,30 €
614 - Charges locatives et de copropriété	4 438,59 €
61521 - Entretien et réparations sur terrains	21 738,00 €
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	49 655,89 €
615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments	1 074,00 €
615231 - Entretien et réparations sur voiries	2 100,00 €
615232 - Entretien et réparations sur réseaux	8 614,18 €
61524 - Entretien et réparations sur bois et forêts	4 697,76 €
61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	13 986,25 €
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	10 276,65 €
6156 - Maintenance	87 874,42 €
6161 - Primes d'assurances multirisques	135 787,25 €
6162 - Assurance obligatoire dommage-construction	0,00 €
617 - Etudes et recherches	3 373,20 €
6182 - Documentation générale et technique	2 296,09 €
6184 - Versements à des organismes de formation	13 739,90 €
6188 - Autres frais divers	60 250,67 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	110,00 €
62268 (ex6226) - Autres honoraires, conseils...	35 495,62 €
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	4 732,71 €
6231 - Annonces et insertions	1 268,19 €

6232 - Fêtes et cérémonies	72 579,43 €
6233 - Foires et expositions	0,00 €
6234 - Réceptions	8 893,73 €
6236 (ex6237) - Catalogues et imprimés et publications	22 919,20 €
6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers	0,00 €
6241 - Transports de biens	11 256,00 €
6247 - Transports collectifs	3 316,03 €
6251 - Voyages, déplacements et missions	1 092,42 €
6261 - Frais d'affranchissement	15 657,46 €
6262 - Frais de télécommunications	21 441,72 €
627 - Services bancaires et assimilés	921,88 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	18 062,62 €
6282 - Frais de gardiennage	0,00 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	6 236,70 €
62876 - Remboursements de frais au GFP de rattachement	21 431,00 €
62878 - Remboursements de frais à des tiers	1 921,80 €
6288 - Autres services extérieurs	41 663,10 €
63512 - Taxes foncières	18 255,00 €
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	276,00 €
637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	4 291,22 €
TOTAL CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	1 638 024,14 €
CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais assimilés	Réalisé_2022
6218 - Autre personnel extérieur	5 010,00 €
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	0,00 €
6331 - Versement mobilité	26 931,09 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	7 556,30 €
6336 - Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	34 317,35 €
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	4 616,45 €
64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale	1 127 055,68 €
64112 - Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	12 199,88 €
64113 - Personnel titulaire - NBI	10 467,24 €
64114 - Personnel titulaire - Indemnité inflation	4 600,00 €
64118 - Personnel titulaire - Autres indemnités	261 063,08 €
64131 - Personnel non titulaire - Rémunérations	344 298,86 €
64132 - Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	1 200,92 €
64134 - Personnel non titulaire - Indemnité inflation	2 400,00 €
64138 - Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	39 613,40 €
64161 - Emplois jeunes	0,00 €
64171 - Apprentis - Rémunérations	11 999,81 €
64172 - Apprentis - Indemnité inflation	100,00 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	302 406,53 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	349 964,07 €
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	15 467,13 €

6456 - Versement au F.N.C. du supplément familial	913,00 €
6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage	188,42 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	14 787,87 €
64731 - Allocations de chômage versées directement	10 380,96 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	786,42 €
6478 - Autres charges sociales diverses	38 130,65 €
6488 - Autres charges	2 109,00 €
TOTAL CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 628 564,11 €
CHAPITRE 014 - Atténuations de produits	Réalisé_2022
7392221 - Fonds péréquation ressources communales et intercom.	49 809,00 €
TOTAL CHAPITRE 014 - Atténuations de produits	49 809,00 €
CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues	Réalisé_2022
022 - Dépenses imprévues	
TOTAL CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues	0,00 €
CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement	Réalisé_2022
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €
CHAPITRE 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	Réalisé_2022
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	711 758,59 €
6761 - Différences sur réalisations (positives) transférées en invest.	693 241,41 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	334 950,74 €
TOTAL CHAPITRE 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 739 950,74 €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	Réalisé_2022
65311 (ex6531) - Indemnités de fonction (élus)	121 180,72 €
65313 (ex6533) - Cotisations de retraite (élus)	9 119,95 €
65314 (ex6534) - Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	7 712,70 €
65315 (ex6535) - Formation (élus)	1 944,51 €
653172 - Cotisations fonds financement allocation fin de mandat (élus)	65,30 €
6541 - Créances admises en non-valeur	0,00 €
6542 - Créances éteintes	0,00 €
6553 - Service d'incendie	15 615,28 €
65561 - Contrib. au fonds de compensation des charges territoriales	0,00 €
65568 (ex65548) - Autres contributions	66 236,77 €
657362 - Subventions de fonctionnement aux CCAS	37 000,00 €
657363 - Subventions de fonctionnement aux services rattachés (cinéma)	0,00 €
65748 (ex6574) - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	68 090,00 €
65821 (ex6521) - Déficit des budgets annexes à caractère administratif	50 105,75 €
65888 (+ex6718 +ex6748 +ex678) - Autres charges diverses de gestion courante	13 741,75 €
TOTAL CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	390 812,73 €
CHAPITRE 66 - Charges financières	Réalisé_2022
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	167 855,66 €
66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	85 434,26 €

661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	-92 933,26 €
TOTAL CHAPITRE 66 - Charges financières	160 356,66 €
CHAPITRE 67 - Charges spécifiques	Réalisé_2022
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 67 - Charges spécifiques	0,00 €
CHAPITRE 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	Réalisé_2022
6815 - Dot. Aux prov. Pour risques et charges de fonctionnement	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €

6 607 517,38 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 024 - Produits des cessions d'immobilisations	Réalisé_2022	RAR_2022
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €
CHAPITRE 021 - Virement de la section de fonctionnement	Réalisé_2022	RAR_2022
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé_2022	RAR_2022
192 - Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	693 241,41 €	0,00 €
2111 - Terrains nus	0,00 €	0,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	711 758,59 €	0,00 €
2135 - Installat° générales, agencemts, aménagemts des construct°	0,00 €	0,00 €
2802 - Frais réalisat° documents urbanisme et numérisat° cadastre	23 751,02 €	0,00 €
28031 - Amortissements des frais d'études	6 735,40 €	0,00 €
28033 - Amortissement de frais d'insertion	0,00 €	0,00 €
28041511 - GFP de rattachemt - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	0,00 €
28041512 - GFP de rattachement - Bâtiments et installations	2 646,52 €	0,00 €
28041582 - Autres groupements - Bâtiments et installations	22 822,12 €	0,00 €
2804181 - Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	0,00 €
2804182 - Autres org publics - Bâtiments et installations	43 418,50 €	0,00 €
280421 - Privé - Biens mobiliers, matériel et études	1 365,00 €	0,00 €
280422 - Privé - Bâtiments et installations	72 453,46 €	0,00 €
2805 - concessions et droits similaires	2 970,60 €	0,00 €
28051 - Concessions et droits similaires	18 253,50 €	0,00 €
28121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	205,73 €	0,00 €
281312 - Bâtiments scolaires	9 715,00 €	0,00 €
281316 - Equipement du cimetière	0,00 €	0,00 €

281318 - Autres bâtiments publics	312,00 €	0,00 €
281321 - Immeubles de rapport	9 405,00 €	0,00 €
281351 - Installat° générales, agencemts, aménagement des construct°	14 229,76 €	0,00 €
28145 - Installations générales, agencements et aménagements	0,00 €	0,00 €
28152 - Installations de voirie	9 717,87 €	0,00 €
281534 - Réseaux d'électrification	0,00 €	0,00 €
281568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	591,00 €	0,00 €
2815731 - Matériel roulant	10 220,00 €	0,00 €
2815738 - Amort. autre matériel et outillage de voirie	1 220,68 €	0,00 €
281578 - Amort. autre matériel technique	165,93 €	0,00 €
28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	40 389,85 €	0,00 €
28181 - Installations générales, agencemts et aménagemts divers	0,00 €	0,00 €
281821 - Matériel de transport ferroviaire	0,00 €	0,00 €
281828 - Matériel de transport	1 814,05 €	0,00 €
281831 - Matériel informatique scolaire	3 547,43 €	0,00 €
281838 - Matériel de bureau et matériel informatique	13 840,26 €	0,00 €
281841 - Matériel de bureau et mobilier scolaire	851,58 €	0,00 €
281848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	5 082,19 €	0,00 €
28188 - Autres immobilisations corporelles	19 226,29 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 739 950,74 €	0,00 €
CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales	Réalisé_2022	RAR_2022
1328 - Autres	0,00 €	0,00 €
2031 - Frais d'études	0,00 €	0,00 €
2033 - Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €
237 - Avances acomptes versés sur cdes d'immos incorporelles	0,00 €	0,00 €
238 - Avances acomptes versés sur cdes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	Réalisé_2022	RAR_2022
10222 - F.C.T.V.A.	111 500,90 €	0,00 €
10226 - Taxe d'aménagement	223 575,67 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	48 759,63 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	383 836,20 €	0,00 €
CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	Réalisé_2022	RAR_2022
1311 - Etat et établissements nationaux	400,00 €	2 576,00 €
1312 - Régions	11 068,00 €	3 932,00 €
1313 - Départements	6 944,00 €	21 617,00 €
13158 - Autres groupements	0,00 €	0,00 €
1316 - Autres établissements publics locaux	0,00 €	0,00 €
1321 - Etat et établissements nationaux	87 342,00 €	198 310,00 €
1322 - Régions	0,00 €	0,00 €
1323 - Départements	36 998,00 €	134 133,00 €
13251 - GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €

13258 - Autres groupements	5 100,00 €	4 840,00 €
1326 - Autres établissements publics locaux	0,00 €	0,00 €
1328 - Autres	0,00 €	0,00 €
1346 - Participations pour voirie et réseaux	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	147 852,00 €	365 408,00 €
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	Réalisé_2022	RAR_2022
1641 - Emprunts en euros	1 000 000,00 €	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	300,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 300,00 €	0,00 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	Réalisé_2022	RAR_2022
2111 - Terrains nus	170,41 €	0,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €
2151 - Réseaux de voirie	11 400,00 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	11 570,41 €	0,00 €
CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours	Réalisé_2022	RAR_2022
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €
238 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos incorporelles	10 624,11 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours	10 624,11 €	0,00 €
CHAPITRE 27 - Autres immobilisations financières	Réalisé_2022	RAR_2022
27638 - Autres établissements publics	0,00 €	0,00 €
TOTAL 27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €
CHAPITRE 458212 - CHEMIN DE LA COMBE	Réalisé_2022	RAR_2022
458212 - CHEMIN DE LA COMBE	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 458212 - CHEMIN DE LA COMBE	0,00 €	0,00 €

3 294 133,46 €	365 408,00 €
-----------------------	---------------------

CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'invest reporté	Réalisé_2022	RAR_2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	259 022,25 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 001 - Solde d'exécut* de la section d'invest reporté	259 022,25 €	0,00 €

3 918 563,71 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	Réalisé_2022	RAR_2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €
CHAPITRE 020 - Dépenses imprévues (investissement)	Réalisé_2022	RAR_2022
020 - Dépenses imprévues (investissement)		
TOTAL CHAPITRE 020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €	0,00 €
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé_2022	RAR_2022
13911 - Etat et établissements nationaux	135,00 €	0,00 €
13912 - Régions	2 940,00 €	0,00 €
13913 - Départements	64 448,67 €	0,00 €
13916 - Autres établissements publics locaux	0,00 €	0,00 €
28181 - Installations générales, agencemts et aménagemts divers	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	67 523,67 €	0,00 €
CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales	Réalisé_2022	RAR_2022
2041582 - Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €
2111 - Terrains nus	0,00 €	0,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	0,00 €	0,00 €
2313 - Constructions	0,00 €	0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	Réalisé_2022	RAR_2022
10226 - Taxe d'aménagement	311,43 €	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	311,43 €	0,00 €
CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	Réalisé_2022	RAR_2022
1311 - Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €
1322 - Régions	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	Réalisé_2022	RAR_2022
1641 - Emprunts en euros	494 687,16 €	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	494 687,16 €	0,00 €
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles	Réalisé_2022	RAR_2022
2031 - Frais d'études	9 480,00 €	2 745,00 €
2032 - Frais de recherche et de développement	0,00 €	0,00 €
2033 - Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	4 500,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles	13 980,00 €	2 745,00 €
CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement versées	Réalisé_2022	RAR_2022
2041581 - Autres groupemts - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €	0,00 €
2041582 - Autres groupements - Bâtiments et installations	31 828,48 €	0,00 €
20421 - Privé - Biens mobiliers, matériel et études	1 430,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement versées	33 258,48 €	0,00 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	Réalisé_2022	RAR_2022

2111 - Terrains nus	1 822 586,44 €	7 088,76 €
2112 - Terrains de voirie	10 000,00 €	1 174,08 €
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	0,00 €	0,00 €
2116 - Cimetières	0,00 €	0,00 €
2117 - Bois et forêts	734,39 €	283 195,83 €
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00 €	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	99 929,78 €	48 092,40 €
21311 - Hôtel de ville	0,00 €	0,00 €
21312 - Bâtiments scolaires	35 582,93 €	0,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	627 746,19 €	143 905,57 €
21351 - Installat° générales, agencemts, aménagemts construct°	0,00 €	0,00 €
2138 - Autres constructions	5 988,00 €	0,00 €
2151 - Réseaux de voirie	404 515,76 €	57 980,49 €
2152 - Installations de voirie	87 077,00 €	0,00 €
21531 - Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	0,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	36 897,08 €	0,00 €
21538 - Autres réseaux	94 356,35 €	130 822,37 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00 €	0,00 €
21571 - Matériel roulant - Voirie	0,00 €	0,00 €
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	4 978,00 €	7 086,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	161 404,87 €	2 460,00 €
21611 - Oeuvres et objets d'art	0,00 €	0,00 €
21758 - Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €
2181 - Installations générales, agencemts et aménagemts divers	0,00 €	0,00 €
21821 - Matériel de transport ferroviaire	0,00 €	0,00 €
21828 - Autres matériels de transport	29 046,00 €	26 868,30 €
21831 - Matériel de bureau et matériel informatique	23 046,64 €	0,00 €
21838 - Autre matériel informatique	24 260,40 €	0,00 €
21848 - Mobilier	3 388,60 €	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	58 910,07 €	5 015,78 €
TOTAL CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	3 530 448,50 €	713 689,58 €
CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours	Réalisé_2022	RAR_2022
2312 - Agencements et aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €
2313 - Constructions	0,00 €	0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	18 224,57 €	0,00 €
238 - Avances acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	16 344,78 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours	34 569,35 €	0,00 €
CHAPITRE 26 - Participat° créances rattachées à des participat°	Réalisé_2022	RAR_2022
266 - Autres formes de participation	0,00 €	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 26 - Participat° créances rattachées à des participat°	0,00 €	0,00 €
CHAPITRE 27 - Autres immobilisations financières	Réalisé_2022	RAR_2022
27631 - Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €
27638 - Autres établissements publics	30 612,22 €	0,00 €

TOTAL CHAPITRE 27 - Autres immobilisations financières	30 612,22 €	0,00 €
CHAPITRE 458112 - CHEMIN DE LA COMBE	Réalisé_2022	RAR_2022
458112 - CHEMIN DE LA COMBE	3 638,85 €	727,78 €
TOTAL CHAPITRE 458112 - CHEMIN DE LA COMBE	3 638,85 €	727,78 €
	4 209 029,66 €	717 162,36 €

202320 Approbation du compte administratif 2022- budget du cinéma

M. Marc RICHARD, Adjoint aux finances, présente le projet de Compte Administratif du budget du Cinéma pour l'année 2022. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur le Compte de Gestion précédemment adopté.

L'exercice budgétaire a commencé le 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2022. Toutefois, le décret n°80-739 du 15 septembre 1980 a permis de prolonger la journée comptable jusqu'au 31 janvier 2023 pour les seules opérations de la section de fonctionnement, ainsi que pour les opérations d'ordres budgétaires.

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif présenté par Mme le Maire, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable du trésor public. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Après avoir entendu l'exposé de M. Marc RICHARD, Adjoint aux finances,

Vu la commission des finances du 22 février 2023,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-12 et L2121-31,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le Comptable public,

Après en avoir délibéré,

Mme le Maire, ayant quitté la séance,

M. Marc RICHARD, Adjoint aux finances, provisoirement président de la séance, propose au conseil municipal d'approuver le Compte Administratif du budget du Cinéma 2022 et ses résultats comme suit :

RESULTATS BUDGETAIRES 2022

Compte administratif 2022 du budget du cinéma	
Section de fonctionnement	
Recettes, y compris reprise de l'excédent antérieur	214 384,00
Dépenses	-245 051,91
Besoin de financement de la section d'exploitation (D002)	-30 667,91
Section d'investissement	
Recettes	11 469,70
Dépenses, y compris reprise du déficit antérieur	-5 368,85
Excédent de financement section d'investissement (R001)	6 100,85
Résultat des 2 sections avant reports	-24 567,06

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

- Vote le compte administratif du budget du Cinéma de l'année 2022,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	Réalisé_2022
777 quote-part des subventions d'investissement transférées	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €
CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	Réalisé_2022
70632 redevances, droits des services - à caractère de loisirs	147 829,80 €
TOTAL CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	147 829,80 €
CHAPITRE 74 - Dotations et participations	Réalisé_2022
74718 participations autres	16 117,00 €
74748 participations autres communes	0,00 €
74788 participations autres organismes	151,61 €
TOTAL CHAPITRE 74 - Dotations et participations	16 268,61 €
CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	Réalisé_2022
75822 prise en charge du déficit du budget annexe	50 105,75 €
75888 autres produits divers de gestion courante	0,84 €
TOTAL CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	50 106,59 €
CHAPITRE 77 - Produits spécifiques	Réalisé_2022
773 mandats annulés (exerc. antérieurs)	179,00 €

7788 produits exceptionnels divers	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 77 - Produits spécifiques	179,00 €

214 384,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	Réalisé_2022
002 résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	50 105,75 €
TOTAL CHAPITRE 002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	50 105,75 €
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	Réalisé_2022
60611 eau	202,81 €
60612 gaz electricite	8 134,92 €
60632 fourniture de petit équipement	58,33 €
6064 fournitures administratives	1 293,06 €
6068 autres matières et fournitures	1 146,90 €
6135 locations mobilières	63 098,50 €
615221 entretien et réparations bâtiments	0,00 €
61558 autres biens mobiliers	3 100,26 €
6156 maintenance	3 026,60 €
6168 primes assurances	1 012,94 €
6188 autres frais divers	6 843,62 €
6228 divers	0,00 €
6231 annonces et insertions	0,00 €
6232 fêtes et cérémonies	0,00 €
6233 foires et expositions	0,00 €
6251 voyages et déplacements	0,00 €
6261 frais d'affranchissement	203,96 €
6262 frais de télécommunications	0,00 €
627 services bancaires	416,74 €
6281 concours divers (cotisations)	142,45 €
63512 taxes foncières	2 106,00 €
637 impôts, taxes	15 410,16 €
TOTAL CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	106 197,25 €
CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais assimilés	Réalisé_2022
6218 autre personnel extérieur	84 939,82 €
TOTAL CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais assimilés	84 939,82 €
CHAPITRE 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	Réalisé_2022
6811 dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	3 809,09 €
TOTAL CHAPITRE 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	3 809,09 €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	Réalisé_2022
65888 autres charges de gestion courante	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €
CHAPITRE 67 - Charges spécifiques	Réalisé_2022
6718 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 67 - Charges spécifiques	0,00 €
	245 051,91 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	Réalisé_2022
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 660,61 €
TOTAL CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 660,61 €
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé_2022
281351 installat° générales, agencements, aménagement des construct°	1 816,86 €
28158 autres installations, matériel et outillage techniques	248,70 €
281838 matériel de bureau et matériel informatique	302,00 €
281848 mobilier	221,00 €
28188 autres immobilisations corporelles	1 220,53 €
TOTAL CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 809,09 €
	11 469,70 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé_2022
13911 état et établissements nationaux	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	Réalisé_2022
21351 installat° générales, agencements, aménagements des construct°	2 788,85 €
2158 autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €
21783 matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €
21838 autre matériel informatique	2 580,00 €
2184 mobilier	0,00 €
2188 autres immobilisations corporelles	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	5 368,85 €
	5 368,85 €

202321 Approbation du compte administratif 2022 - budget DSP Camping

M. Marc RICHARD, Adjoint aux finances, présente le projet de Compte Administratif du budget de la DSP Camping pour l'année 2022. Les données annuelles de ce document sont strictement identiques à celles figurant sur le Compte de Gestion précédemment adopté.

L'exercice budgétaire a commencé le 1^{er} janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2022. Toutefois, le décret n°80-739 du 15 septembre 1980 a permis de prolonger la journée comptable jusqu'au 31 janvier 2023 pour les seules opérations de la section de fonctionnement, ainsi que pour les opérations d'ordres budgétaires.

L'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif présenté par Mme le Maire, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable du trésor public. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Après avoir entendu l'exposé de M. Marc RICHARD, Adjoint aux finances,

Vu la commission des finances du 22 février 2023

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1612-12 et L2121-31,

Vu la loi 92-125 du 6 février 1992 portant sur l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2021 dressé par le Comptable public,

Après en avoir délibéré,

Mme le Maire, ayant quitté la séance,

M. Marc RICHARD, Adjoint aux finances, provisoirement président de la séance, propose au conseil municipal d'approuver le Compte Administratif du budget de la DSP Camping 2022 et ses résultats comme suit :

RESULTATS BUDGETAIRES 2022

Compte administratif 2022 du budget de la dsp camping	
Section d'exploitation	
Recettes, y compris reprise de l'excédent antérieur	74 095,91
Dépenses	- 26 170,16
<i>Solde section d'exploitation (R002)</i>	<i>47 925,75</i>
Section d'investissement	
Recettes	19 116,84
Dépenses, y compris reprise du déficit antérieur	- 6 718,00
<i>Excédent de financement section d'investissement (R001)</i>	<i>12 398,84</i>
Résultat des 2 sections avant reports	60 324,59

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

- Vote le compte administratif du budget de la DSP Camping de l'année 2022,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

SECTION D'EXPLOITATION

RECETTES D'EXPLOITATION

CHAPITRE 002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	Réalisé_2022
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	16 956,56 €
TOTAL CHAPITRE 002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	16 956,56 €
o CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	Réalisé_2022
o 777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	6 718,00 €
o TOTAL CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 718,00 €
CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	Réalisé_2022
751 - Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	600,00 €
752 - Revenus des immeubles non affecté à des activités prof.	0,00 €
757 - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	32 474,92 €
7588 - Autres (remb sinistre)	14 490,43 €
TOTAL CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	47 565,35 €
CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels	Réalisé_2022
778 - Autres produits exceptionnels	2 856,00 €
TOTAL CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels	2 856,00 €
	74 095,91 €

DEPENSES D'EXPLOITATION

CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	Réalisé_2022
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	62,18 €
6135 - Locations mobilières	0,00 €
61521 - Entretien et réparations bâtiments publics	13 839,31 €
617 - Etudes et recherches	276,67 €
6226 - Honoraires	0,00 €
6231 - Annonces et insertions	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	14 178,16 €
CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	Réalisé_2022
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	
TOTAL CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €
o CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement	Réalisé_2022
o 023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €
o TOTAL CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €
o CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	Réalisé_2022

o 6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	11 992,00 €
o TOTAL CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	11 992,00 €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	Réalisé_2022
658 - Charges diverses de la gestion courante	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €
	26 170,16 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	Réalisé_2022
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 124,84 €
TOTAL CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 124,84 €
CHAPITRE 021 - Virement de la section d'exploitation	Réalisé_2022
021 - Virement de la section d'exploitation	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 021 - Virement de la section d'exploitation	0,00 €
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	Réalisé_2022
2823 - Amort. constructions (affectation)	10 887,00 €
28231 - Bâtiments	0,00 €
28235 - Installations générales, agencements, ...des constructions	0,00 €
28253 - Installations à caractère spécifique	0,00 €
2828 - Amort. Autres immobilisations corporelles (affectation)	1 105,00 €
28283 - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €
28284 - Mobilier	0,00 €
28288 - Autres	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	11 992,00 €
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	Réalisé_2022
1641 - Emprunts en euros	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €

19 116,84 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	Réalisé_2022
13912 - Régions	4 164,00 €
13913 - Départements	2 554,00 €
TOTAL CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 718,00 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	Réalisé_2022
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0,00 €
2153 - Installations à caractère spécifique	0,00 €
2188 - Autres	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	0,00 €

6 718,00 €

202322 Affectation des résultats - Budget de la Commune

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Marc RICHARD, Adjoint aux finances

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			0			
INVEST	259 022,25 €		- 914 896,20 €	717 162,36 € 365 408,00 €	- 351 754,36 €	-1 007 628,31
FONCT	3 468 238,59 €	48 759,63 €	691 703,00 €			4 111 181,96 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Affecte le résultat, comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022		4 111 181,96 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		1 007 628,31
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)		3 103 553,65
Total affecté au c/ 1068 :		1 007 628,31
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022 A REPRENDRE (LIGNE D001)		-655 873,95 €

202323 Affectation des résultats - Budget du Cinéma

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Marc RICHARD, Adjoint aux finances

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			0			
INVEST	7 660,61 €		- 1 559,76 €		- €	6 100,85 €
FONCT	-50 105,75 €		19 437,84 €			-30 667,91 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Affecte le résultat, comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne D002) en dépenses de fonctionnement	30 667,91 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022 A REPRENDRE (LIGNE R001)

6 100,85 €

202324 Affectation des résultats - Budget DSP Camping

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Marc RICHARD, Adjoint aux finances

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	7 124,84 €		5 274,00 €		- €	12 398,84 €
FONCT	16 956,56 €		30 969,19 €			47 925,75 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Affecte le résultat, comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	47 925,75 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit: Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	47 925,75 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022 A REPRENDRE (LIGNE R001)

12 398,84 €

202325 Vote des taux

En l'absence de l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales à ce jour ;

A compter de 2023, le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame le Maire propose au conseil municipal de maintenir les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 8,41 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,53 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,89 %

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- approuve le maintien des taux communaux pour 2023 comme présenté ci-dessus
- charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision, dès qu'il sera fourni.

Josette REMY : Au niveau de l'intercommunalité toutes les valeurs ont été révisées avec la DGFIP. On est mieux situé que La Ravoire mais Saint-Jeoire-Prieuré a été reclassé, des communes sont sectorisées. Les propriétaires ont jusqu'à fin juin pour compléter et valider leurs déclarations sur internet.

Gérard GAYET : et ceux qui n'ont pas internet ?

Josette REMY : Je vais vous proposer de recruter prochainement un aidant connecte. En attendant il y a toujours du papier pour toute une partie des personnes.

Cécile THIVOLET : il y a un numéro en 08 non payant, pour assister les personnes qui en ont besoin.

Josette REMY : sera remis dans le Challes info, et le forfait mobilité sera augmenté.

Gérard GAYET : 150m² mais 200m² y aura-t-il une régularisation sur les autres années ?

Josette REMY : c'est un système déclaratif et pour l'année n+1

Jean-Michel VERTHUY : la déclaration sera annuelle ?

Josette REMY : tu pourras cocher pas de déclaration nouvelle

Jean-Michel VERTHUY : j'ai eu le cas inverse mais ils ne me remboursent que sur 2 ans

Jean-Yves JACQUIER : c'est pour taxer la résidence secondaire.

Josette REMY : les gens traitent eux même leur déclaration. Ce sont tous les m² utilisés ce n'est pas la même chose que les m² de la loi carrez.

202326 Budget supplémentaire 2023 de la commune

Budget Supplémentaire de la Commune – Exercice 2023

Le projet de budget primitif 2023 de la Commune a été voté lors du conseil municipal du 8 février 2023
Monsieur Marc RICHARD, Adjoint aux finances, présente au Conseil municipal le Budget supplémentaire 2023 de la Commune :

Section de Fonctionnement

Dépenses	2 303 553,65 €
Recettes	2 303 553,65 €

Section d'Investissement

Dépenses	3 218 514,05 €
Recettes	3 218 514,05 €

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve le budget supplémentaire de la Commune de l'année 2023,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 002 - Résultat de fonctionnement reporté	BS_2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 103 553,65 €
TOTAL CHAPITRE 002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 103 553,65 €
CHAPITRE 013 - Atténuations de charges	BS_2023
619 - Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs	0,00 €
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €
6459 - Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 013 - Atténuations de charges	0,00 €
CHAPITRE 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	BS_2023
777 - Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0,00 €
7811 - Reprises sur amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	BS_2023
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	0,00 €
70323 - Redevance d'occupation du domaine public	0,00 €
70388 - Autres redevances et recettes diverses	0,00 €
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel	0,00 €
7066 - Redevances et droits des services à caractère social	0,00 €
7067 - Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement	0,00 €

7083 - Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00 €
70841 - Mise à dispo personnel facturé aux BA, régies, CCAS et CDE	0,00 €
70848 - Mise à dispo personnel facturé aux autres organismes	0,00 €
70872 - Remboursement de frais par les budgets annexes et les régies	0,00 €
70876 - Remboursement de frais par le GFP de rattachement	0,00 €
70878 - Remboursement de frais par des tiers	0,00 €
7088 - Autres prod. activ. annexes (abonnements et ventes d'ouvrages)	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €
CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	BS_2023
73211 - Attribution de compensation	0,00 €
73221 - FNGIR	0,00 €
7323 - Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques	0,00 €
7328 - Autres fiscalités reversées	0,00 €
738 (ex7388) - Autres impôts et taxes	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 73 - Impôts et taxes	0,00 €
CHAPITRE 731 - Fiscalité locale	BS_2023
73111 - Taxes foncières et d'habitation	0,00 €
73123 (ex7381) - Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	0,00 €
73128 - Autres droits d'enregistrement	0,00 €
73132 (ex7343) - Taxe sur les pylônes électriques	0,00 €
73141 (ex7351) - Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00 €
73154 (ex7336) - Droits de place	0,00 €
731732 (ex7364) - Prélèvement sur les produits des jeux	0,00 €
73174 (ex7368) - Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00 €
7318 - Autres fiscalités locales	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 731 - Fiscalité locale	0,00 €
CHAPITRE 74 - Dotations et participations	BS_2023
74111 (ex7411) - Dotation forfaitaire des communes	0,00 €
741121 (ex74121) - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	0,00 €
742 - Dotations aux élus locaux	0,00 €
744 - FCTVA	0,00 €
74718 - Participations Etat - Autres	0,00 €
7472 - Participations régions	0,00 €
7473 - Participations départements	0,00 €
74751 - Participations GFP de rattachement	0,00 €
74758 - Participations autres groupements	0,00 €
74788 (7478) - Participations autres organismes	0,00 €
7482 - Compens./perte taxe addit. droits enreg. ou taxe pub. foncière	0,00 €
74833 (ex74834) - Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	0,00 €
74834 - Etat - Compensation au titre des exonérations de TH	0,00 €
748371 - Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	0,00 €
7484 - Dotation de recensement	0,00 €
74881 (ex7488) - Participation des familles / restau et héberg. scolaires	0,00 €

TOTAL CHAPITRE 74 - Dotations et participations	0,00 €
CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	BS_2023
752 - Revenus des immeubles	0,00 €
755 (ex7718) - Dédits et pénalités perçus	0,00 €
7584 (ex7714) - Recouvrement sur créances admises en non valeur	0,00 €
75888 (ex7588 +ex7788) - Autres produits divers de gestion courante	-800 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	-800 000,00 €
CHAPITRE 77 - Produits spécifiques	BS_2023
773 - Mandats annulés sur exercices précédants	0,00 €
775 - Produits des cessions d'immobilisations	
TOTAL CHAPITRE 77 - Produits spécifiques	0,00 €

2 303 553,65 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	BS_2023
60611 - Eau et assainissement	0,00 €
60612 - Énergie - Électricité	0,00 €
60621 - Combustibles	0,00 €
60622 - Carburants	0,00 €
60623 - Alimentation	0,00 €
60628 - Autres fournitures non stockées	0,00 €
60631 - Fournitures d'entretien	0,00 €
60632 - Fournitures de petit équipement	0,00 €
60633 - Fournitures de voirie	0,00 €
60636 - Vêtements de travail	0,00 €
6064 - Fournitures administratives	0,00 €
6065 - Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	0,00 €
60668 - Autres produits pharmaceutiques	0,00 €
6067 - Fournitures scolaires	0,00 €
6068 - Autres matières et fournitures	0,00 €
611 - Contrats de prestations de services	0,00 €
6132 - Locations immobilières	0,00 €
61358 (ex6135) - Autres locations mobilières	0,00 €
614 - Charges locatives et de copropriété	0,00 €
61521 - Entretien et réparations sur terrains	0,00 €
615221 - Entretien et réparations sur bâtiments publics	0,00 €
615228 - Entretien et réparations sur autres bâtiments	0,00 €
615231 - Entretien et réparations sur voiries	0,00 €
615232 - Entretien et réparations sur réseaux	0,00 €
61524 - Entretien et réparations sur bois et forêts	0,00 €

61551 - Entretien et réparations sur matériel roulant	0,00 €
61558 - Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	0,00 €
6156 - Maintenance	0,00 €
6161 - Primes d'assurances multirisques	0,00 €
6162 - Assurance obligatoire dommage-construction	0,00 €
617 - Etudes et recherches	0,00 €
6182 - Documentation générale et technique	0,00 €
6184 - Versements à des organismes de formation	0,00 €
6188 - Autres frais divers	0,00 €
6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00 €
62268 (ex6226) - Autres honoraires, conseils...	0,00 €
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	0,00 €
6231 - Annonces et insertions	0,00 €
6232 - Fêtes et cérémonies	0,00 €
6233 - Foires et expositions	0,00 €
6234 - Réceptions	0,00 €
6236 (ex6237) - Catalogues et imprimés et publications	0,00 €
6238 - Publicité, publications, relations publiques - Divers	0,00 €
6241 - Transports de biens	0,00 €
6247 - Transports collectifs	0,00 €
6251 - Voyages, déplacements et missions	0,00 €
6261 - Frais d'affranchissement	0,00 €
6262 - Frais de télécommunications	0,00 €
627 - Services bancaires et assimilés	0,00 €
6281 - Concours divers (cotisations...)	0,00 €
6282 - Frais de gardiennage	0,00 €
6283 - Frais de nettoyage des locaux	0,00 €
62876 - Remboursements de frais au GFP de rattachement	0,00 €
62878 - Remboursements de frais à des tiers	0,00 €
6288 - Autres services extérieurs	0,00 €
63512 - Taxes foncières	0,00 €
6355 - Taxes et impôts sur les véhicules	0,00 €
637 - Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	0,00 €
CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais assimilés	BS_2023
6218 - Autre personnel extérieur	0,00 €
6228 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	0,00 €
6331 - Versement mobilité	0,00 €
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00 €
6336 - Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	0,00 €
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00 €
64111 - Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €
64112 - Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	0,00 €

64113 - Personnel titulaire - NBI	0,00 €
64114 - Personnel titulaire - Indemnité inflation	0,00 €
64118 - Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €
64131 - Personnel non titulaire - Rémunérations	0,00 €
64132 - Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence	0,00 €
64134 - Personnel non titulaire - Indemnité inflation	0,00 €
64138 - Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00 €
64161 - Emplois jeunes	0,00 €
64171 - Apprentis - Rémunérations	0,00 €
64172 - Apprentis - Indemnité inflation	0,00 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €
6453 - Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00 €
6456 - Versement au F.N.C. du supplément familial	0,00 €
6457 - Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0,00 €
6458 - Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €
64731 - Allocations de chômage versées directement	0,00 €
6475 - Médecine du travail, pharmacie	0,00 €
6478 - Autres charges sociales diverses	0,00 €
6488 - Autres charges	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
CHAPITRE 014 - Atténuations de produits	BS_2023
7392221 - Fonds péréquation ressources communales et intercom.	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 014 - Atténuations de produits	0,00 €
CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues	BS_2023
022 - Dépenses imprévues	
TOTAL CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues	0,00 €
CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement	BS_2023
023 - Virement à la section d'investissement	2 210 885,74 €
TOTAL CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement	2 210 885,74 €
CHAPITRE 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	BS_2023
675 - Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00 €
6761 - Différences sur réalisations (positives) transférées en invest.	0,00 €
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	BS_2023
65311 (ex6531) - Indemnités de fonction (élus)	0,00 €
65313 (ex6533) - Cotisations de retraite (élus)	0,00 €
65314 (ex6534) - Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	0,00 €
65315 (ex6535) - Formation (élus)	0,00 €
653172 - Cotisations fonds financement allocation fin de mandat (élus)	0,00 €
6541 - Créances admises en non-valeur	0,00 €
6542 - Créances éteintes	0,00 €

6553 - Service d'incendie	0,00 €
65561 - Contrib. au fonds de compensation des charges territoriales	0,00 €
65568 (ex65548) - Autres contributions	0,00 €
657362 - Subventions de fonctionnement aux CCAS	0,00 €
657363 - Subventions de fonctionnement aux services rattachés (cinema)	0,00 €
65748 (ex6574) - Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	0,00 €
65821 (ex6521) - Déficit des budgets annexes à caractère administratif	30 667,91 €
65888 (+ex6718 +ex6748 +ex678) - Autres charges diverses de gestion courante	62 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	92 667,91 €
CHAPITRE 66 - Charges financières	BS_2023
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €
66112 - Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00 €
661121 - Montant des ICNE de l'exercice	0,00 €
661122 - Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 66 - Charges financières	0,00 €
CHAPITRE 67 - Charges spécifiques	BS_2023
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 67 - Charges spécifiques	0,00 €
CHAPITRE 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	BS_2023
6815 - Dot. Aux prov. Pour risques et charges de fonctionnement	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 68 - Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €

2 303 553,65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'invest reporté	BS_2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 001 - Solde d'exécut* de la section d'invest reporté	0,00 €
CHAPITRE 024 - Produits des cessions d'immobilisations	BS_2023
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
CHAPITRE 021 - Virement de la section de fonctionnement	BS_2023
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 210 885,74 €
TOTAL CHAPITRE 021 - Virement de la section de fonctionnement	2 210 885,74 €
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	BS_2023
192 - Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	0,00 €
2111 - Terrains nus	0,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	0,00 €
2135 - Installat° générales, agencemts, aménagemts des construct°	0,00 €

2802 - Frais réalisat° documents urbanisme et numérisat° cadastre	0,00 €
28031 - Amortissements des frais d'études	0,00 €
28033 - Amortissement de frais d'insertion	0,00 €
28041511 - GFP de rattachemt - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €
28041512 - GFP de rattachement - Bâtiments et installations	0,00 €
28041582 - Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €
2804181 - Autres org publics - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €
2804182 - Autres org publics - Bâtiments et installations	0,00 €
280421 - Privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €
280422 - Privé - Bâtiments et installations	0,00 €
2805 - concessions et droits similaires	0,00 €
28051 - Concessions et droits similaires	0,00 €
28121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00 €
281312 - Bâtiments scolaires	0,00 €
281316 - Equipement du cimetière	0,00 €
281318 - Autres bâtiments publics	0,00 €
281321 - Immeubles de rapport	0,00 €
281351 - Installat° générales, agencemts, aménagemt des construct°	0,00 €
28145 - Installations générales, agencements et aménagements	0,00 €
28152 - Installations de voirie	0,00 €
281534 - Réseaux d'électrification	0,00 €
281568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00 €
2815731 - Matériel roulant	0,00 €
2815738 - Amort. autre matériel et outillage de voirie	0,00 €
281578 - Amort. autre matériel technique	0,00 €
28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €
28181 - Installations générales, agencemts et aménagemts divers	0,00 €
281821 - Matériel de transport ferroviaire	0,00 €
281828 - Matériel de transport	0,00 €
281831 - Matériel informatique scolaire	0,00 €
281838 - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €
281841 - Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00 €
281848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00 €
28188 - Autres immobilisations corporelles	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales	BS_2023
1328 - Autres	0,00 €
2031 - Frais d'études	0,00 €
2033 - Frais d'insertion	0,00 €
237 - Avances acomptes versés sur cdes d'immos incorporelles	0,00 €
238 - Avances acomptes versés sur cdes d'immos corporelles	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales	0,00 €

CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	BS_2023
10222 - F.C.T.V.A.	0,00 €
10226 - Taxe d'aménagement	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	1 007 628,31 €
TOTAL CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 007 628,31 €
CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	BS_2023
1311 - Etat et établissements nationaux	0,00 €
1312 - Régions	0,00 €
1313 - Départements	0,00 €
13158 - Autres groupements	0,00 €
1316 - Autres établissements publics locaux	0,00 €
1321 - Etat et établissements nationaux	0,00 €
1322 - Régions	0,00 €
1323 - Départements	0,00 €
13251 - GFP de rattachement	0,00 €
13258 - Autres groupements	0,00 €
1326 - Autres établissements publics locaux	0,00 €
1328 - Autres	0,00 €
1346 - Participations pour voirie et réseaux	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	0,00 €
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	BS_2023
1641 - Emprunts en euros	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	BS_2023
2111 - Terrains nus	0,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	0,00 €
2151 - Réseaux de voirie	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	0,00 €
CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours	BS_2023
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €
237 - Avances et acomptes versés sur commandes d'immos incorporelles	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours	0,00 €
CHAPITRE 27 - Autres immobilisations financières	BS_2023
27638 - Autres établissements publics	0,00 €
TOTAL 27 - Autres immobilisations financières	0,00 €
CHAPITRE 458212 - CHEMIN DE LA COMBE	BS_2023
458212 - CHEMIN DE LA COMBE	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 458212 - CHEMIN DE LA COMBE	0,00 €

3 218 514,05 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	BS_2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	655 873,95 €
TOTAL CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	655 873,95 €
CHAPITRE 020 - Dépenses imprévues (investissement)	BS_2023
020 - Dépenses imprévues (investissement)	
TOTAL CHAPITRE 020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00 €
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	BS_2023
13911 - Etat et établissements nationaux	0,00 €
13912 - Régions	0,00 €
13913 - Départements	0,00 €
13916 - Autres établissements publics locaux	0,00 €
28181 - Installations générales, agencemts et aménagemts divers	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00 €
CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales	BS_2023
2041582 - Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €
2111 - Terrains nus	0,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	0,00 €
2313 - Constructions	0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	BS_2023
10226 - Taxe d'aménagement	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	BS_2023
1311 - Etat et établissements nationaux	0,00 €
1322 - Régions	0,00 €
1328 - Autres	40 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 13 - Subventions d'investissement	40 000,00 €
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	BS_2023
1641 - Emprunts en euros	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles	BS_2023
2031 - Frais d'études	0,00 €
2032 - Frais de recherche et de développement	0,00 €
2033 - Frais d'insertion	0,00 €
2051 - Concessions et droits similaires	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €
CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement versées	BS_2023

2041581 - Autres groupemts - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €
2041582 - Autres groupements - Bâtiments et installations	0,00 €
20421 - Privé - Biens mobiliers, matériel et études	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	BS_2023
2111 - Terrains nus	0,00 €
2112 - Terrains de voirie	0,00 €
2113 - Terrains aménagés autres que voirie	0,00 €
2116 - Cimetières	0,00 €
2117 - Bois et forêts	0,00 €
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	0,00 €
21311 - Hôtel de ville	450 000,00 €
21312 - Bâtiments scolaires	0,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	441 881,84 €
21351 - Installat° générales, agencemts, aménagemts construct°	0,00 €
2138 - Autres constructions	0,00 €
2151 - Réseaux de voirie	718 500,00 €
2152 - Installations de voirie	0,00 €
21531 - Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	500 000,00 €
21538 - Autres réseaux	0,00 €
21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	0,00 €
21571 - Matériel roulant - Voirie	0,00 €
21578 - Autre matériel et outillage de voirie	0,00 €
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	397 258,26 €
21611 - Oeuvres et objets d'art	0,00 €
21758 - Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €
2181 - Installations générales, agencemts et aménagemts divers	0,00 €
21821 - Matériel de transport ferroviaire	0,00 €
21828 - Autres matériels de transport	0,00 €
21831 - Matériel informatique scolaire	0,00 €
21838 - Autre matériel informatique	15 000,00 €
21848 - Mobilier	0,00 €
2188 - Autres immobilisations corporelles	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	2 522 640,10 €
CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours	BS_2023
2312 - Agencements et aménagements de terrains	0,00 €
2313 - Constructions	0,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €
238 - Avances acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 23 - Immobilisations en cours	0,00 €
CHAPITRE 26 - Participat° créances rattachées à des participat°	BS_2023

266 - Autres formes de participation	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 26 - Participat° créances rattachées à des participat°	0,00 €
CHAPITRE 27 - Autres immobilisations financières	BS_2023
27631 - Etat et établissements nationaux	0,00 €
27638 - Autres établissements publics	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 27 - Autres immobilisations financières	0,00 €
CHAPITRE 458112 - CHEMIN DE LA COMBE	BS_2023
458112 - CHEMIN DE LA COMBE	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 458112 - CHEMIN DE LA COMBE	0,00 €

3 218 514,05 €

202327 Budget supplémentaire 2023 du Cinéma

Budget Supplémentaire du Cinéma – Exercice 2023

Le projet de budget primitif 2023 du Cinéma a été voté lors du conseil municipal du 8 février 2023

Monsieur Marc RICHARD, Adjoint aux finances, présente au Conseil municipal le Budget supplémentaire 2023 du Cinéma :

Section de Fonctionnement

Dépenses **30 667,91 €**

Recettes **30 667,91 €**

Section d'Investissement

Dépenses **6 100,85 €**

Recettes **6 100,85 €**

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve le budget supplémentaire du Cinéma de l'année 2023,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Section de Fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	BS_2023
777 quote-part des subventions d'investissement transférées	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €
CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	BS_2023
70632 redevances, droits des services - à caractère de loisirs	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €
CHAPITRE 74 - Dotations et participations	BS_2023

74718 participations autres	0,00 €
74748 participations autres communes	0,00 €
74788 participations autres organismes	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 74 - Dotations et participations	0,00 €
CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	BS_2023
75822 prise en charge du déficit du budget annexe	30 667,91 €
75888 autres produits divers de gestion courante	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	30 667,91 €
CHAPITRE 77 - Produits spécifiques	BS_2023
773 mandats annulés (exerc. antérieurs)	0,00 €
7788 produits exceptionnels divers	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 77 - Produits spécifiques	0,00 €
	30 667,91 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	BS_2023
002 résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	30 667,91 €
TOTAL CHAPITRE 002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	30 667,91 €
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	BS_2023
60611 eau	0,00 €
60612 gaz electricite	0,00 €
60632 fourniture de petit équipement	0,00 €
6064 fournitures administratives	0,00 €
6068 autres matières et fournitures	0,00 €
6135 locations mobilières	0,00 €
615221 entretien et réparations bâtiments	0,00 €
61558 autres biens mobiliers	0,00 €
6156 maintenance	0,00 €
6168 primes assurances	0,00 €
6188 autres frais divers	0,00 €
6228 divers	0,00 €
6231 annonces et insertions	0,00 €
6232 fêtes et cérémonies	0,00 €
6233 foires et expositions	0,00 €
6251 voyages et déplacements	0,00 €
6261 frais d'affranchissement	0,00 €
6262 frais de télécommunications	0,00 €
627 services bancaires	0,00 €
6281 concours divers (cotisations)	0,00 €
63512 taxes foncières	0,00 €
637 impôts, taxes	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	0,00 €
CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais assimilés	BS_2023
6218 autre personnel extérieur	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €
CHAPITRE 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	BS_2023

6811 dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	BS_2023
65888 autres charges de gestion courante	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €
CHAPITRE 67 - Charges spécifiques	BS_2023
6718 autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 67 - Charges spécifiques	0,00 €

30 667,91 €

Section d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	BS_2023
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 100,85 €
TOTAL CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 100,85 €
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	BS_2023
281351 installat° générales, agencements, aménagement des construct°	0,00 €
28158 autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €
281838 matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €
281848 mobilier	0,00 €
28188 autres immobilisations corporelles	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €

6 100,85 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	BS_2023
13911 état et établissements nationaux	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	BS_2023
21351 installat° générales, agencements, aménagements des construct°	6 100,85 €
2158 autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €
21783 matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €
21838 autre matériel informatique	0,00 €
2184 mobilier	0,00 €
2188 autres immobilisations corporelles	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	6 100,85 €

6 100,85 €

202328 Budget supplémentaire 2023 DSP Camping

Le projet de budget primitif 2023 DSP Camping a été voté lors du conseil municipal du 8 février 2023
Monsieur Marc RICHARD, Adjoint aux finances, présente au Conseil municipal le Budget supplémentaire 2023 DSP Camping :

Section de Fonctionnement

Dépenses 47 925,75 €

Recettes 47 925,75 €

Section d'Investissement

Dépenses 12 398,84 €

Recettes 12 398,84 €

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve le budget supplémentaire DSP Camping de l'année 2023,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	BS_2023
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	47 925,75 €
TOTAL CHAPITRE 002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	47 925,75 €
CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	BS_2023
777 - Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €
CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	BS_2023
751 - Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	0,00 €
752 - Revenus des immeubles non affecté à des activités prof.	0,00 €
757 - Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0,00 €
7588 - Autres (remb sinistre)	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €
CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels	BS_2023
778 - Autres produits exceptionnels	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 77 - Produits exceptionnels	0,00 €

47 925,75 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	BS_2023
6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00 €
6135 - Locations mobilières	0,00 €
61521 - Entretien et réparations bâtiments publics	47 925,75 €
617 - Etudes et recherches	0,00 €
6226 - Honoraires	0,00 €
6231 - Annonces et insertions	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	47 925,75 €
CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	BS_2023
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	
TOTAL CHAPITRE 022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €
CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement	BS_2023
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €
CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	BS_2023
6811 - Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	BS_2023
658 - Charges diverses de la gestion courante	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €
	47 925,75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	BS_2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12 398,84 €
TOTAL CHAPITRE 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	12 398,84 €
CHAPITRE 021 - Virement de la section d'exploitation	BS_2023
021 - Virement de la section d'exploitation	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 021 - Virement de la section d'exploitation	0,00 €
CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	BS_2023
2823 - Amort. constructions (affectation)	0,00 €
28231 - Bâtiments	0,00 €
28235 - Installations générales, agencements, ...des constructions	0,00 €
28253 - Installations à caractère spécifique	0,00 €
2828 - Amort. Autres immobilisations corporelles (affectation)	0,00 €
28283 - Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €
28284 - Mobilier	0,00 €
28288 - Autres	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €
CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	BS_2023
1641 - Emprunts en euros	0,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €

12 398,84 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	BS_2023
13912 - Régions	0,00 €
13913 - Départements	0,00 €
TOTAL CHAPITRE 040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00 €
CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	BS_2023
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	12 398,84 €
2153 - Installations à caractère spécifique	0,00 €
2188 - Autres	
TOTAL CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles	12 398,84 €

12 398,84 €

Jean -Michel VERTHUY : ce budget va être alimenté chaque année sans dépenses ?

Josette REMY : nous allons lui imputer les travaux de séparation des espaces.

Foncier (Josette REMY)**202329 Incorporation BVSM**

Vu le Code du domaine de l'ETAT, notamment ses articles L 25 et L 27 bis,

Vu l'article 713 du Code civil,

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs du 23 mars 2022,

Vu l'arrêté AR2209 du 17 mai 2022 déclarant les immeubles sans maître,

Vu le certificat d'affichage de l'arrêté pour deux mois à compter du 18 mai 2022,

Vu la notification au Préfet le 22 juillet 2022,

Vu la notification de l'arrêté au dernier domicile connu en date du 5 août 2022,

Les propriétaires ne se sont pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité prévues à l'article L 27 bis alinéa 1^{er} du code du domaine de l'Etat.

Dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Cet immeuble peut revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Section	Parcelle	Lieu-dit	Surface	valeur	Propriétaire	Dernière adresse connue
A	206	Cornioles	1117	335 €	DETRAZ Marie Louise	rue Jean Moulin 73190 Challes Les Eaux
					BONNET Marie France	70 avenue d'Aix Les Bains 73000 CHAMBERY
B	52	le Mont	520	156 €	BICHET Jean	103 FG ST Denis 75010 PARIS
J	178	Crettes dessous	64	64 €	MAURIE Julien	Clos Panloup 73290 LA MOTTE SERVOLEX
K	426	le Clos	52	52 €	BILLARD Marie Hélène	rue St Exupéry 73190 Challes Les Eaux
O	147	les Massettes	62	62 €	VIAL dit GUY Pierre	199 rue Jean MOULIN 73190 Challes Les Eaux
					VIAL Marie Antoinette	
N	244	Cornelon	1671	2 005 €	PERRET Eugène	2 rue de la Vénétie 74000 ANNECY
A	29	les Plantées	438	159 €	GARIGLIO Edmond	imm la Montferine 73230 BARBY
A	30		93			

Soit 8 parcelles pour 4 017m² pour 2 833€.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour prendre possession de ces parcelles aux fins d'aménagement d'urbanisme
- Dit que la commune se rend propriétaire de ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur
- Autorise Madame le Maire à prendre un arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Foncier (Gérard GAYET)

202330 Servitude ENEDIS parcelle I18

Monsieur Gérard GAYET, conseiller délégué à l'énergie, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de formaliser l'accord de la commune pour la signature d'une convention de servitude avec Enedis

Il est porté à la connaissance du conseil municipal les documents suivants :

- Convention de servitudes

Régularisés entre la société ENEDIS et le maire de la commune de Challes les Eaux, le (date) pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à notre commune :

Commune de CHALLES-LES-EAUX

Section : I n° : 18

Moyennant une indemnité de 188 €.

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.
- FAIRE toutes déclarations ;
- PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve la convention de servitude avec Enedis sur la parcelle I n°18
- Autorise Madame le maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

202331 Servitude ENEDIS parcelles C124 et 194

Monsieur Gérard GAYET, conseiller délégué à l'énergie, informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de formaliser l'accord de la commune pour la signature d'une convention de servitude avec Enedis

Il est porté à la connaissance du conseil municipal les documents suivants :

- Convention de servitudes

Régularisés entre la société ENEDIS et le maire de la commune de CHALLES LES EAUX, le (date) pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles suivantes appartenant à notre commune :

Commune de CHALLES-LES-EAUX

Section : C n° : 125 et 194

Moyennant une indemnité de 84 €.

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE »), à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.

- FAIRE toutes déclarations ;

- PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve la convention de servitude avec Enedis sur les parcelles C124 et 194

- Autorise Madame le maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

Foncier (Josette REMY)

202332 Cession foncier Pharmacie

Dans le cadre de la politique d'aide à la pérennisation des commerces de proximité, la Commune de Challes-les-Eaux a pour projet de vendre 91m² environ d'un espace artificialisé à l'angle de la RD 1006 et de l'avenue Domenget, conformément à l'article 211.1 du CG3P.

Le projet envisagé est une cession dans le cadre de la ZAC du centre-ville en vue de l'agrandissement de la pharmacie.

Compte tenu que ce bien est une dépendance du domaine public communal, il est nécessaire, préalablement à tout projet de cession, selon les dispositions de l'article L 2141-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques, de constater :

- dans un premier temps la désaffectation matérielle (travaux faits le 6 mars 2023) conditionnant la sortie du domaine public, liée à la cessation de toute activité à usage direct du public,
- dans un second temps de prononcer son déclassement du domaine public communal.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	22
Contre :	0
Abstention : VEUILLET Robert pour les mêmes raisons qu'en com urba	1

- constate la désaffectation matérielle de ce bien,
- décide de son déclassement du domaine public,
- autorise la cession du foncier conformément au cahier des charges et convention de participation en annexes

202333 Avenant 1 DSP Camping

Madame le maire rappelle au Conseil municipal le contrat de DSP pour la gestion du camping conclu avec la famille COQUELLE le 9 décembre 2020.

Un avenant à ce contrat est nécessaire afin d'actualiser les conditions de gestion du camping.

Madame le maire présente les différentes modifications apportées.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve l'avenant n°1 au contrat de DSP pour la gestion du camping,
- Autorise Madame le maire à le signer ainsi que toute pièce afférente.

202334 Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un terrain à usage de jardins familiaux à l'association Les Jardins d'Humus Sapiens

Madame le maire rappelle au Conseil municipal la convention du 1^{er} mars 2020 de mise à disposition d'un terrain à usage de jardins familiaux à l'association Les Jardins d'Humus Sapiens au lieu-dit Buisson Rond, parcelle cadastrée L n°260.

Elle présente l'avenant n°1 à la convention consistant en la mise à disposition d'une tranche 2 de 20 jardins supplémentaires (avenant et plan ci-joints).

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un terrain à usage de jardins familiaux à l'association Les Jardins d'Humus Sapiens,
- Autorise Madame le maire à le signer.

Education (Françoise DELACHAT)
202335 Projet de fusion des écoles

Considérant que l'année scolaire 2022-2023 sera la dernière pour la directrice de l'école maternelle qui a demandé à bénéficier de son droit à la retraite,

Il est important de se poser la question de la fusion des deux écoles.

Considérant que chaque école a sa propre direction, son propre conseil d'école ainsi que des postes d'enseignants affectés à chaque école pour suppléer la décharge de service de chaque directeur : 50% pour le directeur de l'école élémentaire et 33% pour la directrice de l'école maternelle.

Considérant que la commune a une seule directrice des affaires scolaires et périscolaire, et une seule adjointe à l'enfance et aux affaires scolaires,

Il est important d'envisager une fusion des écoles pour les motifs suivants :

- Un seul interlocuteur de la part du corps enseignant
- Un seul conseil d'école qui intègre que, désormais la scolarité commençant dès 3 ans, rende la distinction entre l'école maternelle et l'école élémentaire obsolète
- Une seule réunion trimestrielle intégrant mairie, parents et responsable des services périscolaires pour éviter les redites et envisager des améliorations sur l'ensemble de l'école
- Une vision globale de l'organisation des effectifs fonctionnant avec notre organisation globale des services périscolaires.
- D'éviter une organisation différente entre les écoles ou (et) une mauvaise entente entre deux directeurs
- De poursuivre le travail de collaboration entre la mairie et l'école : conseil jeunes, PeDT....
- Uniformisation des prestataires intervenants dans les deux écoles au titre de : l'internet, les fournitures scolaires, les assurances, la maintenance et l'assistance dans tous les domaines.

La décision de cette nouvelle organisation dépend du conseil municipal.

Il est envisagé de délibérer en ce sens après avoir pris l'avis des deux conseils d'écoles.

La délibération et les avis seront transmis au DASEN.

Le projet est présenté au CTSD pour avis, puis au CDEN pour avis.

Le DASEN décide, in fine, la fusion ou pas pour application à la rentrée 2023.

Vu la décision du conseil de l'école maternelle du 28/02/2023 qui, suite à un vote à bulletin secret, aboutit à 5 POUR, 5 CONTRE et 1 abstention.

Vu la décision du conseil d'école élémentaire du 02/03/2023, 5 POUR, 5 CONTRE et 1 abstention.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve la fusion de l'école maternelle et l'école élémentaire,

- En informe le DASEN par la présente délibération.

Gérard GAYET : Pourquoi des instituteurs sont contre ?

Colette PALHEC PETIT : de peur que leurs spécialités ne soient pas reconnues

Marie Christine LOPEZ : est-on sûr d'un 100% pour un directeur ?

Françoise DELACHAT : on est sûr.

Josette REMY : il n'aura pas d'enseignement confié au nouveau directeur.

Vincent MOREAU : du côté des familles, ils ont peur de la mixité

Françoise DELACHAT : la directrice trouvait cela très bien, des enfants s'ennuient en GS et double GS et élémentaire

Vincent MOREAU : les doubles niveaux ne fonctionnent pas

Josette REMY : les 2 directeurs s'en vont. C'était le bon moment pour envisager un changement. Il faut un investissement d'au moins 5 ans pour le nouveau directeur.

Colette PALHEC PETIT : des institutrices sont méfiantes car il y a un profit tiré sur les économies de poste. Toutefois il faut être sur cette nouvelle manière de travailler, l'éducation nationale ne pourra pas diminuer les postes ; c'est mieux pour le moment.

Josette REMY rappelle à tous les élus les conférences le 25 mars à l'espace Bellevarde sur l'eau, le compostage et les moustiques.

Subventions (Josette REMY)

202336 Dispositif d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau

Mme le Maire rappelle que la commune de Challes Les Eaux a adhéré au dispositif « EAU, on agit » en partenariat avec le CISALB. Elle souhaite s'engager dans des actions visant à sensibiliser les habitants sur la ressource en eau en soutenant l'achat de récupérateurs d'eau de pluie par les particuliers.

Cette opération a pour but de :

- Soutenir une dynamique « individuelle » en matière de gestion raisonnée de la ressource en eau, dans la lignée des actions menées par la ville pour ses propres services (murs d'eau dans les bâtiments des services techniques)
- Aider et inciter les particuliers à maîtriser leurs dépenses d'eau
- Aider à adapter nos comportements au changement climatique.

La subvention sera mise en place cette année 2023 et destinée à être pérennisée ; chaque année un bilan sera établi.

REGLEMENT

Relatif à l'octroi d'une aide financière pour un récupérateur d'eaux pluviales

Article 1 : description de l'aide financière

Par délibération du 9 mars 2023, la commune de Challes les Eaux s'engage à encourager les habitants à économiser l'eau en facilitant l'équipement de récupérateur d'eau.

Pour ce faire, elle propose, à partir du 9 mars 2023, une aide financière de 30% du montant de l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales hors sol. Le montant de l'aide n'excédera pas un plafond limité à 40 € par demande. (Dans la limite des crédits budgétaires prévus à cet effet)

Article 2 : Personnes concernées

Cette aide est versée, dans la limite d'une aide par logement, aux particuliers propriétaires, locataires ou logés à titre gratuit dans la limite d'une par foyer pour une période de trois ans.

Article 3 Equipement concerné

L'aide financière porte sur le prix d'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales hors sol neuf, hors main d'œuvre et accessoires, acquis après le 9 mars 2023 pour l'année civile. Elle est attribuée pour les contenants d'une capacité supérieure ou égale à 500 litres et inférieure ou égale à 1000 litres.

L'équipement choisi est destiné à un usage de l'eau en extérieur exclusivement pour de l'arrosage et devra être étanche pour éviter la prolifération des moustiques.

Article 4 demande et pièces justificatives

La demande d'aide et le présent règlement sont disponibles en mairie (heures d'ouverture) ou sur le site internet de la commune.

La demande d'aide doit être complétée avec les pièces justificatives suivantes :

- Copie de la facture (pas de ticket de caisse) au nom, prénom et adresse du bénéficiaire avec le volume de la cuve
- Justificatif de domicile de moins de trois mois

- Relevé d'identité bancaire au nom de demandeur

Article 5 : versement de l'aide financière

L'aide financière sera attribuée pour toutes demandes conformes au présent règlement. Cette dernière sera accordée par délibération municipale dans la limite de la dépense inscrite au budget 2023 soit 6000 € soit 150 récupérateurs d'eau pour cette année 2023

Faites un geste pour l'environnement...

Demande d'une subvention relative à l'achat d'une cuve de récupération d'eau de pluie de

- ☐ 40 € pour une cuve de capacité comprise entre 500-1000 litres
(dépense minimum €)

1. coordonnées du demandeur

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Nombre de personnes composant la famille :

2. cuve de récupération

Type :

Marque/ capacité :

Prix :

3. emplacement de la cuve

Adresse :

Contrat d'engagement

Je m'engage à utiliser cette cuve à l'adresse mentionnée ci-dessus conformément aux recommandations préconisées par la Commune.

Fait à : le

Lu et approuvé

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve le règlement du dispositif d'aide financière pour un récupérateur d'eau pluviale à hauteur de 30% du montant de l'achat d'un récupérateur d'eaux pluviales hors sol. Le montant de l'aide n'excédera pas un plafond limité à 40 € par demande.
- Dit que cette dépense est inscrite au budget 2023

Robert VEUILLET : le 300 litres tu peux le mettre mais le 500 ou 1000 litres tu risques de ne pas pouvoir tourner autour de ta maison

Gérard GAYET : il y a d'autres communes qui aident aussi

Josette REMY : Nous sommes les 1ers avec La Motte-Servolex. Nous envisagerons après les moustiques

202337 Demande de subvention – au titre des aménagements urbains et équipements structurants

Madame le Maire présente au Conseil municipal le dossier de subvention à déposer auprès du Département de la Savoie au titre du Nouveau Contrat Départemental 2022-2028 concernant l'action 2.5 pour l'aménagement des centres-villes.

La commune envisage la reprise d'espaces artificialisés en création ou en démolition pour optimiser le stationnement.

L'objectif des projets d'aménagements ci-dessous développés est multiple :

- Axe n°1 : Développer une offre de parkings pour répondre aux besoins des constructions nouvelles ou en cours.
- Axe n°2 : Installer une offre de stationnements en centre ancien pour répondre aux besoins des rénovations de logements.

6 actions pour l'optimisation des stationnements :

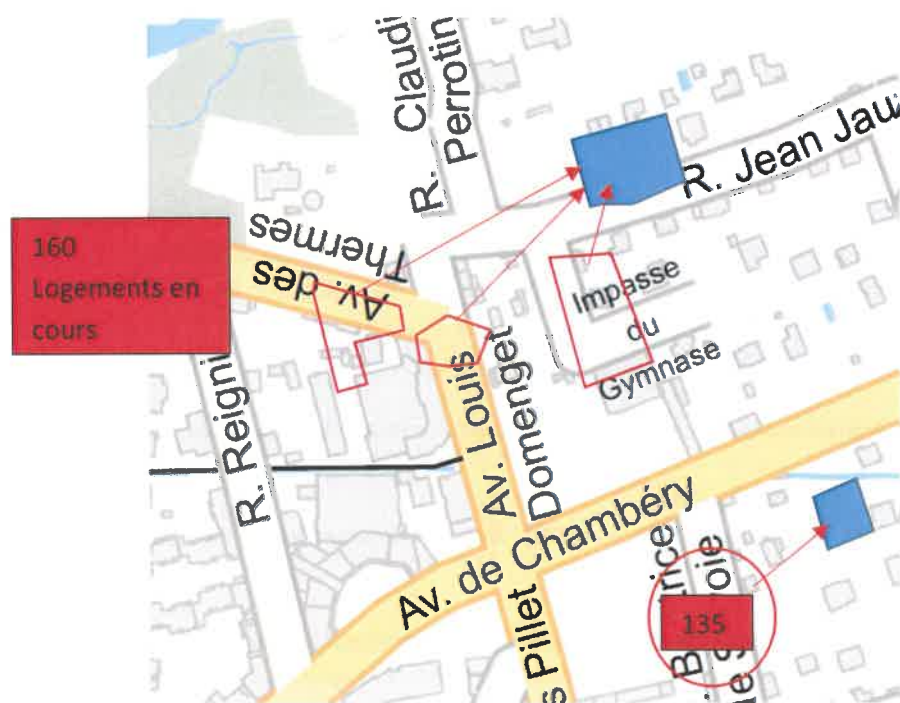
Axe n°1

- Parking du colombier : mise en place d'une offre de stationnement qualitative de 80 places aux normes en site perméable avec la démolition d'un ancien WC (1 500 € HT) ; En anticipation de la construction de 3 projets « avenue des thermes » de 160 logements avec 40 % de logements locatifs sociaux , la commune souhaite reprendre un ancien parking tant dans la réfection du sol que la création d'un espace avec jeux de boules avec tables de pique-nique pour les aînés du CCAS, bâtiment à proximité

Cout= 123 400€

- Parking rue Béatrice de Savoie : Création de 16 places en lieu et place d'une maison à l'angle de la RD 1006 et de la rue Béatrice de Savoie, la démolition est chiffrée à 70 000 € HT ; cet espace permettra d'accueillir une place handicapée, des places pour les résidents des nouveaux immeubles (135 logements) dénommés « carré des sources » ; ces places permettront de libérer les places réservées aux commerces.

Cout = 135 556 € HT



Axe n°2 :

- Parking rue de l'ancienne mairie : création de 8 places de stationnements aux normes dans une rue à sens unique dans l'ancien Challes Les Eaux pour éviter les conflits entre riverains

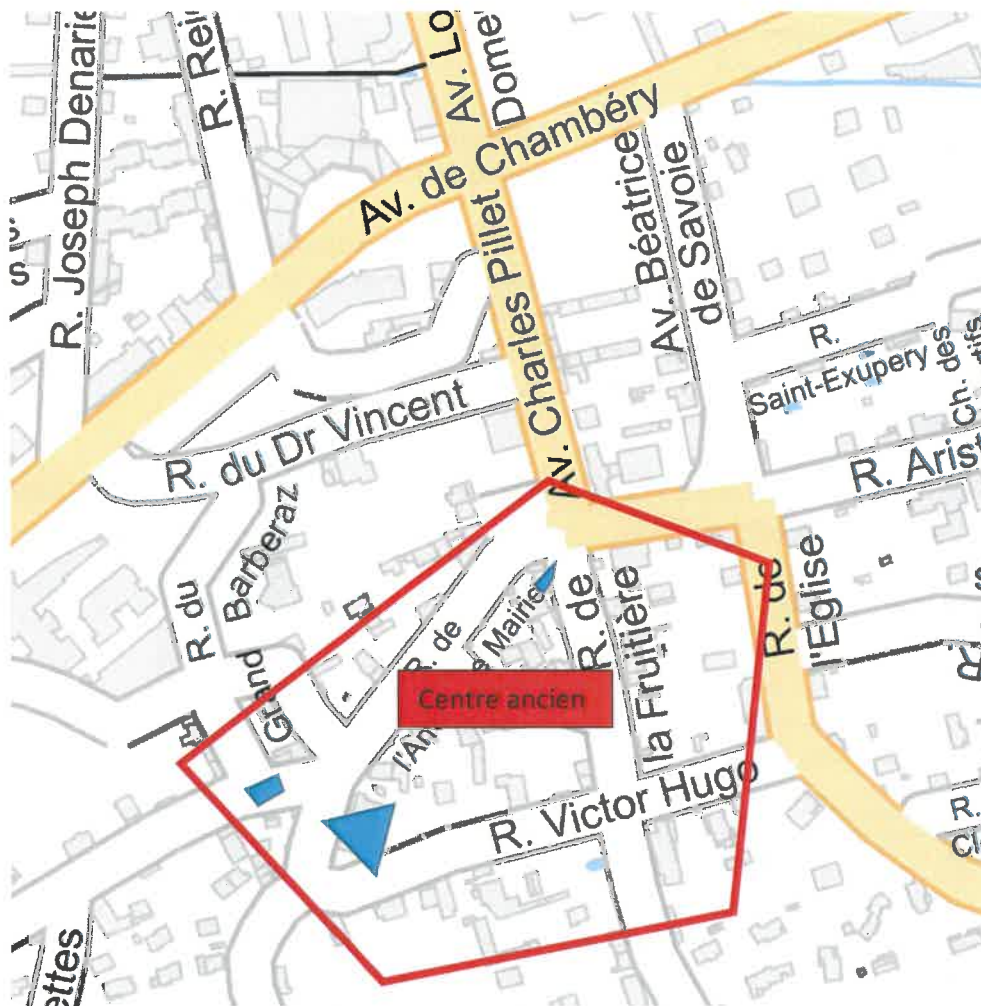
Cout= 11 651 € HT

- Place de la libération : création de 22 places de stationnement en lieu et place de l'ancienne mairie avec un espace vert et un lieu de stockage des bacs à OM avec une démolition chiffrée à 75 000 € HT. Cet emplacement permettra de libérer de l'espace très contraint en centre ancien

Cout = 158 208€

- Rue de l'aviation : suite à une préemption, la commune envisage de démolir une grange pour créer 4 places de stationnement dont une PMR

Cout = 15 000 € HT



En conclusion, cette opération menée globalement et simultanément pour mutualiser l'ensemble des prestations de démolition, travaux et signalétique pourront répondre à différents points de la ville avec une création nette de **140 places** avec une recherche de végétalisation de ces espaces tout en privilégiant une offre qualitative pour les habitants

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve le projet d'aménagement global de l'offre de stationnement
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 444 000 HT
- **Demande au Département de la Savoie au titre du Nouveau Contrat Départemental 2022-2028 une subvention de 30% avec un plancher maximal à 500 000 € soit 132 000 € pour la réalisation cette offre de stationnement et de reprise d'espaces déjà artificialisés**
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune en 2023
- Autorise Madame le maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer les documents correspondants

Jean Michel VERTHUY : Sur les tables je suis réservé sur le soir

Vincent MOREAU : Comment sera le sol ?

Josette REMY : Idem actuellement, filtrant

Jean Yves JACQUIER : Il y aura aussi le panneau pour la promenade confort

Marie Christine GOUILLON : Pourquoi le jeu de boules à cet endroit ?

Josette REMY : Afin de préserver les platanes

Vincent MOREAU : Faut-il prévoir de protéger les voitures avec le jeu de boules ?

Josette REMY : si vous allez à Mérande ; vous avez des parkings tout autour et pas de soucis avec les voitures

Robert VEUILLET : à Mérande ce sont des traverses SNCF

Subventions (Stéphanie GRUNENWALD)

202338 Subventions aux associations

Madame Stéphanie GRUNENWALD, Adjointe à la vie associative présente aux élus les montants des subventions aux associations pour l'année 2023 :

SUBVENTION	Budget 2023
ACCA St Hubert	326
Amicale anciens combattants	412
APEC	1 212
Bad On Challes	1 999
Cajun Musique	564
Centre Savoyard de Vol à Voile	1 984
Challes Arts Martiaux	812
CCL	1 800
Challes Patrimoine Mécanique	362
Challes Sport Football	1 938
Challes Terres Citoyenne	330
Club des Aînés Ruraux du Mont Saint Michel	796
Ethique et chiens	772
France Dépression Savoie	378
Gym Challes Association	428
Gym volontaire GVM	584
Jardins Humus Sapiens	490
Jumelage Godiasco	1 454

Karaté Club de Challes	830
les Archers du Roc Noir	1 324
Les amis du cavalier 73	394
Les Cœurs de la Source	518
Les Potos	314
Savoie Challes Judo	480
SEVE	314
Squash Challes	1 570
Team Boxing Club	586
Tennis Club de Challes-les-Eaux	1 722
Union des Commerçants	450
Yoga Challes	878
Challes Basket	21 786
Amicale du Personnel	13 123
Association sportive et culturelle	19 000
Prévention routière	200
Les amis du clap 73	559
TOTAL	67 566

Stéphanie GRUNENWALD, Cécile THIVOLET, Marc RICHARD, Jean-Michel VERTHUY et Vincent MOREAU (pouvoir de Gilles CICERO), sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	17
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve le versement des subventions aux associations pour 2022 tel que présenté.

DCM202339 Contrat de relance du logement : aide financière à la production de logements

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le nouveau dispositif d'aide à la relance de la construction durable pour 2022 et la délibération n° DCM202204 du 19 janvier 2022.

Ce contrat prend la forme d'un contrat de relance du logement signé entre les communes éligibles au dispositif, l'intercommunalité compétente en matière de programme de l'habitat et l'Etat qui fixe un objectif de production de logements « tous types » et un potentiel de logements éligibles à ce nouveau dispositif.

Les critères d'éligibilité aux dispositifs d'aide sont les suivants :

- Logement autorisé sur une opération de deux logements au moins
- Seuil de densité de l'opération supérieure ou égale à 0,80 (surface de plancher des logements / Surface de terrain déclaré au P.C)
- Autorisation d'urbanisme délivrée entre le 01 Septembre 2021 et le 31 Août 2022 est au moins égal à l'objectif défini dans le PLUI HD.

Le montant de l'aide est fixé à 1500 € par logement éligible et est versé directement à la commune si elle atteint l'objectif de logement « tous types ».

Madame Le Maire informe l'assemblée que suite à un travail avec les communes concernées, Grand Chambéry a fait remonter les projections d'autorisations de logements s'élevant à plus de 1 500 logements éligibles et une enveloppe prévisionnelle d'aide de plus de 2 250 00€.

En mars 2022, les services de la DDT ont annoncé que l'enveloppe affectée à la Savoie ne permettrait pas de couvrir les enveloppes prévisionnelles remontées par les collectivités.

En octobre 2022, Grand Chambéry a sollicité les communes concernées par ce dispositif pour valider le nombre de logements autorisés sur la période du 01/09/2021 au 31/08/2022. Le nombre consolidé de logements éligibles à l'aide est de 1 217 pour le territoire de Grand Chambéry correspondant à une aide théorique de 1 825 500€.

La préfecture a notifié la décision du 10 novembre 2022 du versement de l'aide de 1 201 500€ à Grand Chambéry, pour reversement aux communes ayant atteint leurs objectifs de production de logement et présentant des logements éligibles au dispositif.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la ville a atteint sa production de logements ouvrant droit à une aide. En raison de l'aide proportionnelle, le nombre de logements éligibles est réduit d'environ 1/3 pour chaque commune, soit 199 logements réalisés et 131 retenus pour le versement de l'aide pour un montant de 196 500€.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

- Approuve le contrat de relance du logement sur le territoire du Grand Chambéry
- Autorise Mme le Maire à signer la convention ci-jointe.

Questions diverses

Chambéry 7^{ème} sur 79 et 1^{er} sur 273

Challes 59^{ème} /11 051 8^{ème} /273 et département 3^{ème} /9

Fin à 21h53

Madame le maire,
Josette REMY



Le Secrétaire de séance,
Vincent MOREAU

DCM202316	9 mars 2023	Approbation du compte de gestion 2022 – budget de la commune
DCM202317	9 mars 2023	202317 Approbation du compte de gestion 2022- budget du cinéma
DCM202318	9 mars 2023	202318 Approbation du compte de gestion 2022 – budget DSP Camping
DCM202319	9 mars 2023	202319 Approbation du compte administratif 2022– budget de la commune
DCM202320	9 mars 2023	202320 Approbation du compte administratif 2022- budget du cinéma
DCM202321	9 mars 2023	202321 Approbation du compte administratif 2022 - budget DSP Camping
DCM202322	9 mars 2023	202322 Affectation des résultats - Budget de la Commune
DCM202323	9 mars 2023	202323 Affectation des résultats - Budget du Cinéma
DCM202324	9 mars 2023	202324 Affectation des résultats - Budget DSP Camping
DCM202325	9 mars 2023	202325 Vote des taux
DCM202326	9 mars 2023	202326 Budget supplémentaire 2023 de la commune
DCM202327	9 mars 2023	202327 Budget supplémentaire 2023 du Cinéma
DCM202328	9 mars 2023	202328 Budget supplémentaire 2023 DSP Camping
DCM202329	9 mars 2023	Incorporation BVSM
DCM202330	9 mars 2023	Servitude ENEDIS parcelle I18
DCM202331	9 mars 2023	Servitude ENEDIS parcelles C124 et 194
DCM202332	9 mars 2023	Cession foncier Pharmacie
DCM202333	9 mars 2023	Avenant 1 DSP Camping
DCM202334	9 mars 2023	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un terrain à usage de jardins familiaux à l'association Les Jardins d'Humus Sapiens
DCM202335	9 mars 2023	Projet de fusion des écoles
DCM202336	9 mars 2023	Dispositif d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau
DCM202337	9 mars 2023	Demande de subvention – au titre des aménagements urbains et équipements structurants
DCM202338	9 mars 2023	Subventions aux associations